



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D13 - Extension du parc d'activités économiques ARCADYS – Avis sur la demande d'autorisation environnementale

Date de convocation : 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 13 - EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ARCADYS - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Vals de Saintonge Communauté souhaitant procéder à une extension du parc d'activités économiques Arcadys sur le territoire de la commune de Saint-Jean-d'Angély, et conformément à l'arrêté préfectoral numéro 18-751, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation.

Le projet d'extension consiste à développer le périmètre du parc Arcadys sur 24 hectares soit une augmentation de 14 hectares par rapport à l'existant.

Le parc Arcadys, inauguré en 2012, était constitué initialement de 10 hectares, auquel était couplée une réserve foncière de 14 hectares, dont l'aménagement devient d'actualité au regard des demandes d'installations d'entreprises.

Le vecteur économique du projet Val Bio Ouest étant une dynamique forte, cette extension de 14 hectares apportera une réponse adéquate pour l'accueil des investisseurs de la filière du Bio.

C'est pourquoi, afin d'être conforme à la Loi, une enquête publique au titre de la législation sur l'eau, prescrite par la Préfecture se déroule du 22 mai 2018 au 26 juin 2018.

En raison de la taille importante du dossier d'enquête environnementale, celui-ci est consultable :

- soit en mairie, au secrétariat des services techniques,
- soit sur internet, via le site de la Préfecture, rubrique publications/consultations.

Ce projet d'extension étant un atout pour le développement économique de la ville de Saint-Jean-d'Angély, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.